



Note sur les droits de douane et le protectionnisme

I/ Contexte

Après avoir appliqué notamment des droits de douanes supplémentaires pour le Mexique, le Canada et la Chine depuis le début de son mandat en janvier et menacé le reste du monde, Donald Trump a détaillé le 2 avril dernier son plan d'augmentation générale des droits de douane pour la quasi-totalité des pays qui commercent avec les États-Unis.

Un taux plancher de 10 % est appliqué depuis le 5 avril pour toutes importations des États-Unis, sauf exceptions¹ notamment pour la Chine qui voit ses produits imposer à 145 %². L'augmentation démesurée des tarifs douaniers présentée par Donald Trump le 2 avril bénéficie quant à elle d'un sursis de 90 jours – ils devaient entrer en vigueur le 9 avril – le temps que des négociations s'enclenchent entre les États-Unis et ses partenaires commerciaux.

Les tarifs douaniers étatsuniens sont donc aujourd'hui les plus élevés depuis 1930 et l'application des tarifs réciproques tels que présentés le 2 avril les rendraient supérieurs à leur précédent niveau record de 1909. Ils passeraient alors d'un taux moyen de 11 % (2,6 % sur l'ensemble des biens, OFCE, 2025) en 2024 à 22,5 %.

Les annonces et l'imprévisibilité de Donald Trump et de son administration rendent les marchés financiers nerveux et très volatiles. Sûrement sous leur pression et celles d'une partie des grandes entreprises étatsuniennes, mais aussi typique de sa stratégie agressive, le président des États-Unis revient quelque peu sur ces annonces et adopte un ton plus adouci, notamment avec la Chine avec laquelle un accord a été conclu, réduisant, du moins temporairement pour le moment, les droits de douanes démesurés qu'ils s'étaient imposés réciproquement (voir note 2).

Il est donc difficile de dire comment évolueront les choses dans les prochaines semaines et les prochains mois, mais la tendance pourrait aller vers un statu quo voire une atténuation des droits de douane au niveau global.

¹ Des droits de douane de 25 % ont été mis en œuvre précédemment sur les importations d'acier, d'aluminium et quelques-uns de leurs dérivés et de certaines automobiles en provenance de l'Union européenne. Certains produits sont aussi exemptés, temporairement ou non, des droits de douane additionnels de 10 %, comme le cuivre et le bois, les produits pharmaceutiques ou les lingots d'or. Par ailleurs, les paquets d'une valeur inférieure à 800 dollars exportés aux États-Unis sont taxés à 90 %.

² La Chine a répliqué et impose les produits étatsuniens à 125 %, entre autres mesures de rétorsion. A partir du 14 mai et pour une période de 90 jours, ces tarifs réciproques diminueront de 115 points, à 30 % et 10 %, le temps pour les États-Unis et la Chine de poursuivre leurs négociations en vue d'un accord.

II/ Quelques éléments sur les droits de douane et le protectionnisme

D'un côté, les droits de douanes peuvent conduire à une augmentation des coûts de production pour les entreprises et des prix des biens de consommation finale pour les consommateurs en raison de la hausse des prix des biens importés. Ceci peut entraîner à court terme une baisse de l'activité. A moyen terme, ils peuvent réduire la concurrence et donc augmenter le pouvoir de marché des producteurs nationaux, diminuant ainsi les incitations à l'innovation et favorisant la mise en place de prix plus élevés par des entreprises en situation de quasi-monopole ou d'oligopole.

Notons également que les hausses de prix peuvent être compensées par une réduction des marges des producteurs nationaux ou étrangers et que les recettes fiscales supplémentaires peuvent être redirigées vers le soutien aux filières en difficultés ou aux ménages³.

Les droits de douane, qui sont un des moyens du protectionnisme économique, ont un objectif principal, protéger les producteurs nationaux pour développer une filière ou pour les soutenir s'ils ne sont pas (encore) assez compétitifs par rapport à la concurrence internationale. C'est ce que l'on appelle le « protectionnisme éducateur » théorisé par Friedrich List au XIX^{ème} siècle et utilisé à des degrés divers par de nombreux pays depuis lors.

Le protectionnisme ne se résume pas aux droits de douanes. Les subventions aux producteurs en font partie également et sont les plus usitées (+ de 56 % des mesures protectionnistes). La Chine est souvent accusée de subventionner massivement certains secteurs stratégiques. Récemment, les États-Unis, avec l'Inflation reduction act (IRA, mandat Biden), ont eu recours aux subventions pour développer des filières et la Politique agricole commune (PAC) dans l'Union européenne peut être vue d'une certaine manière comme une politique protectionniste, même si des réformes au cours des deux dernières décennies ont atténué le caractère protecteur, souvent dénoncé à l'OMC, de la PAC.

Les pays peuvent également mettre en place des restrictions à l'import et à l'export comme le fait assez largement la Chine (service numérique...) et plus récemment les États-Unis (puces, processeurs graphiques...) ou des normes sanitaires, sociales ou environnementales, même si dans ce dernier cas, des considérations autres qu'économiques peuvent entrer en jeu.

III/ Quelques données sur les droits de douanes aujourd'hui

Avant la mise en place de nouveaux droits de douane par Donald Trump, les tarifs douaniers effectifs moyens sur les importations américaines étaient de 2,6 %. Ils étaient inférieurs à ceux appliqués par la Chine (plus de 5 %) mais aussi à la moyenne mondiale (proche de 4 %) et aux tarifs de l'Union européenne (près de 3 %)⁴.

³ Justin Delepine, « Qui y gagne, qui y perd ? », *Alternatives économiques*, N°455, Février 2025.

⁴ C.Blot, E.Felz, M.Plane, « Trump II : une analyse de l'impact économique, social et climatique de la politique à venir » OFCE, *Policy brief*, n°140, 12 mars 2025.

Plus spécifiquement, les tarifs douaniers effectifs moyens des importations européennes aux États-Unis étaient de 1,8 %. Ils sont aujourd'hui supérieurs à 10 %, ce qui génère un surcoût de 50 milliards d'euros pour les entreprises européennes.

A noter que les importations des États-Unis représentent 13 % des importations mondiales.

IV/ Calcul des droits de douane façon Trump : contestable ?

L'augmentation des droits de douane par l'administration Trump est censée être une réponse aux déficits commerciaux que les États-Unis entretiennent avec les autres pays et qui s'expliqueraient selon elle par la concurrence déloyale des autres pays. Celle-ci proviendrait des barrières tarifaires et non tarifaires, c'est-à-dire des droits de douanes mais aussi d'autres barrières réglementaires, comme des normes environnementales, sanitaires ou de sécurité.

Les droits de douane réciproques que les États-Unis souhaitaient imposer à partir du 9 avril correspondrait à la moitié d'un pourcentage de barrière imposés par les autres pays, pourcentage qui correspondrait au « taux de déficit commercial ». Pour calculer les droits de douane imposés aux autres États, le déficit commercial serait divisé par le montant des importations en provenance de ces pays.

Concrètement, pour l'Union européenne (UE), les États-Unis ont enregistré un déficit commercial de 235 milliards d'euros en 2024, et ont importé 605 milliards d'euros de marchandises. Soit 235/605, ce qui donne un ratio de 0,39, et donc 39 % loin des 3 % de tarifs moyens effectivement appliqués par l'UE (cf. supra). En réponse, les États-Unis souhaitaient mettre en place des droits de douane aux importations européennes pour la moitié de ce taux, soit 20 %.

Ce calcul a été jugé fantaisiste et dénué de fondement par de nombreux analystes⁵.

V/ Effets potentiels de la hausse des droits de douane

Monde

Pour l'OFCE⁶, le commerce mondial pourrait baisser de 3,3 %, et la croissance du PIB mondial serait réduite de 0,5 point (2,9 % en 2025) en raison de la politique commerciale des États-Unis.

Le Fonds monétaire international (FMI) prévoyait en janvier une croissance de 3,3% du PIB mondial en 2025 et 2026. Dans la mise à jour d'avril de ses « perspectives pour l'économie mondiale »⁷, il prévoit maintenant 2,8 % (et 3% pour 2026) en raison de la mise en place des nouveaux droits de douane et l'imprévisibilité des politiques commerciales qui obèrent la confiance des acteurs économiques (baisse ou reports d'investissement, réduction de la demande, hausse du prix des crédits bancaires...).

⁵Cf. https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/04/03/l-etrange-calcul-de-donald-trump-pour-decider-des-droits-de-douane_6590431_3234.html

⁶ OFCE, « Climats hostiles : perspectives pour l'économie mondiale 2025-2026 », 9 avril 2025.

⁷ Cf. <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2025/04/22/world-economic-outlook-april-2025>

Pour **les États-Unis** eux-mêmes, le PIB devrait croître deux fois moins, de 1,4 % en 2025 contre 2,8 % en 2024. Le FMI, pour sa part, prévoit une croissance du PIB 0,9 point inférieur à ses prévisions antérieures, à 1,8 %. Pour **la Chine**, le PIB devrait croître de 4 % en 2025 contre 5 % en 2024.

Les recettes fiscales des États-Unis pourraient augmenter sensiblement, de 600 milliards de dollars annuels dans un scénario où les droits de douane seraient de 60 % pour les biens importés de Chine, de 25 % pour ceux en provenance du Mexique et du Canada et de 10 % pour l'ensemble des autres importations (OFCE, 2025). Mais ceci si « toutes choses est égales par ailleurs ». Or l'augmentation des tarifs douaniers pourrait réduire sensiblement les importations étatsuniennes.

De même, l'inflation pour augmenter d'1 point et le coût pour un ménage médian aux États-Unis pourrait atteindre 2 600 dollars par an. Pour un ménage du premier quintile de niveau de vie, la perte de revenu serait de plus de 4 % contre 1,9 pour les ménages du dernier quintile⁸.

Union européenne

20,6 % des exportations de l'UE sont à destination des États-Unis. Les pays les plus exposés en part de leurs exportations sont l'Irlande (53,7 %), l'Autriche (25,7 %), l'Allemagne (22,7 %), l'Italie (21,2 %). Pour la France, c'est 17,2 % (47 milliards d'euros)⁹.

Les États-Unis sont à la fois le plus gros partenaire commercial de l'Union européenne pour ses exportations de biens (15,6 %) et le deuxième partenaire pour ses exportations de services, juste derrière le Royaume-Uni.

Pour l'Union européenne, la perte de croissance en 2025 pourrait être de 0,5 point. Concernant plus spécifiquement la zone euro, le FMI anticipe une hausse du PIB de 0,2 point inférieur à ses prévisions précédentes (0,8 % contre 1,0 %).

Les secteurs les plus touchés au sein de l'UE seraient l'automobile et les équipementiers qui représentent 40 % des exportations ainsi que l'industrie chimique (30 %).

Selon l'ETUI (Centre indépendant de recherche et de formation de la Confédération européenne des Syndicats), la baisse des exportations de l'UE en volume vers les États-Unis pourrait atteindre 15 %. 750 000 emplois (sur 200 millions au total) seraient « à risque » si la demande pour les biens non exportés n'est pas substituée (par de la demande domestique ou extérieure).

France

Selon l'OFCE, la croissance du PIB serait amputée de 0,1 point en raison de la mise en place de droits de douanes à 10 %.

⁸ K. A. Clausing et M. Lovely, « Why Trump's tariff proposals would harm working Americans », Peterson Institute for International Economics, *Policy Brief*, n° 24-1, 2024.

⁹ A.Watt, « Trump's Tariff Challenge to the EU : threats but also some opportunities », ETUI, communication au comité exécutif de la CES, 15 avril 2025.

Le FMI prévoit 0,6 % de croissance cette année, contre une prévision de 0,8 % en janvier (0,7 % pour le Gouvernement, actualisée récemment) contre une hausse du PIB de 1,1 % en 2024.

Mais les pertes seraient plus sévères pour certains secteurs. Notamment, en France, les secteurs de l'aéronautique, des vins et spiritueux, de l'industrie chimique (parfums et cosmétiques) et pharmaceutique, des produits laitiers.

Selon le gouvernement, 28 000 entreprises françaises pourraient être concernés défavorablement par la hausse des droits de douane.

La Chine pourrait tenter d'élargir ses débouchés vers l'UE et la France en substitution de certaines exportations vers les Etats-Unis. Ceci pourrait être favorable aux consommateurs mais pourrait dégrader la balance commerciale et mettre à mal l'industrie européenne.

VI/ Pour rappel - Position UNSA

L'imposition démesurée de nouveaux droits de douane par la nouvelle administration étasunienne, sur la base de calculs fantaisistes, menace la stabilité économique, les emplois, le pouvoir d'achat et parfois de vivre de l'ensemble du monde.

Face aux actions et aux provocations dangereuses de Donald Trump et consorts, « l'UNSA défend le multilatéralisme, dont l'Union Européenne doit être le moteur, comme outil essentiel pour promouvoir la paix et la justice sociale dans le monde entier, pour favoriser une croissance économique durable axée sur la satisfaction des besoins sociaux et le partage équitable des richesses au niveau mondial et pour lutter contre les tentations protectionnistes, générées par les tensions commerciales et géopolitiques.

L'UNSA appelle de ses vœux une régulation internationale dans laquelle une Organisation mondiale du Commerce (OMC) rénovée doit pouvoir jouer tout son rôle et qui intègre une meilleure coordination entre agences onusiennes¹⁰. »

Pour rappel, l'UNSA ne s'oppose pas à la mise en œuvre d'accords commerciaux réduisant les barrières protectionnistes entre l'UE et le reste du monde mais [à condition que ceux-ci contiennent des clauses protégeant les droits sociaux et l'environnement.](#)

¹⁰ La partie entre guillemets provient de la résolution générale de l'UNSA issue du Congrès de Dijon en 2023.